



CHALLENGE « RESOLUMENT FEMININ »

DISCIPLINE CIBLE Saison 2018/2019

PRESENTATION :

- Tir en équipe
- Une équipe est composée de 3 ou 4 dames d'un même club ou d'un même département
- Toutes les participantes tirent avec la même arme
- 3 manches obligatoires :
 - 1 manche en Tir Salle
 - 1 manche en Tir Fédéral
 - 1 manche en Tir FITA (chacune tire à sa distance)
- Catégories : de Cadettes à S3
- Période : saison sportive en cours
- Armes : arc classique ou arc à poulies

REGLEMENT :

- Les compétitions supports pour ces 3 manches seront laissées au choix de l'équipe pour gérer les disponibilités de chacune,
- Inscription de l'équipe de 3 ou 4 compétitrices au niveau de la ligue en début de saison (possibilité d'un changement maximum),
- Déposer l'équipe au greffe avant le début de la compétition choisie,
- Même départ pour l'équipe,
- **Dans le cas d'une équipe constituée de 4 dames, seuls les 3 meilleurs scores de l'équipe seront pris en compte sur « le coupon de scores »,**
- Le classement sera effectué sur le cumul des scores de l'équipe réalisés sur les 3 manches,
- En cas d'égalité, les équipes seront départagées selon les meilleurs scores du **Fita** puis du Fédéral et du tir Salle,
- Les résultats seront transmis à la ligue au moyen d'un « *coupon de scores* » adressé à la commission sportive de la ligue (obligatoirement daté et signé par l'arbitre responsable du concours),
- Les engagements seront à la charge de l'équipe (club ou CD)

Les 2 équipes gagnantes (une équipe arc classique et une équipe arc à poulies) seront invitées au déjeuner à l'Assemblée Générale du Comité R2gional et recevront les récompenses qui leur seront réservées (valeur de 200 € pour chaque équipe).

Note importante :

Ne peuvent pas participer les archères évoluant en D1, D2 ou DNAP.